



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°22

---

**Bureau Exécutif :** Mercredi 12 Décembre 2018

---

**Présidence :** M. Denis SOTO

---

**Présents :** MM. Noël RIFFAUD et Olivier GONCALVES

---

**Assiste :** M. Maxime APRUZZESE (CTRA)

---

**Excusé :** M. Karim ABED

---

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 04.12 (PV 21) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

La CRA félicite Ahmed TALEB Arbitre Fédéral F4 de la Ligue MEDITERRANEE, qui, dans le cadre de la politique de détection et de promotion accélérée des Arbitres de la Fédération, a été promu Arbitre Fédéral F3.

Les membres de la CRA et son Président-délégué Denis SOTO tiennent à féliciter leur Président Karim ABED pour sa désignation en tant qu'Arbitre Additionnel dans l'équipe arbitrale qui officie ce jour 12.12 sur le match de la Ligue des Champions AJAX AMSTERDAM/BAYERN MUNICH avec Clément TURPIN, Nicolas Danos, Cyril GRINGOIRE, Bertrand JOUANNAUD et Nicolas RAINVILLE.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES

### **DE LA CFA :**

Mails en date du 11.12 relatifs à l'envoi des PV N° 7 en date du 21.11 et N° 8 en date du 29.11 de la CFA. La CRA, ayant pris note des décisions et informations de la CFA, a souhaité immédiatement agir sur les différents points abordés, à savoir :

- Règlementation Fédérale sur les désignations d'un Arbitre sur plusieurs matchs. Diffusion par mail à tous les membres de la CRA, à tous les Présidents de CDA des Districts de la Ligue MEDITERRANEE, au Secrétaire Général et au CTRA.
- Liste des Arbitres classés Elite Régionale à transmettre à la CFA pour validation. La CRA a pris note et la communiquera par mail au plus tôt à la CFA.
- Candidat Arbitre Fédéral au titre de la filière ex-joueur professionnel, la CRA va inviter Gaëtan DENEUVE à se rapprocher de la DTA pour les modalités de cette future candidature.

### **DE LA LIGUE :**

Mails en date du 05, 06 et 07.12 relatifs au PV N°20 de la CRSR, de 2 courriers de la CRTIS et à la transmission du nouveau guide d'utilisation des rapports d'arbitrage et délégation. La CRA a immédiatement diffusé par mail à tous les Arbitres de Ligue, ce nouveau guide.

Pris connaissance du report du coup d'envoi en R1F PUGET ARG FC/MAILLANE STDE le 09.12 à 15h30 par le service compétition de la Ligue relatif à la décision de la CR des Activités sportives.

### **DES CLUBS :**

ISSOLE FUTSAL CLUB : Mail en date du 06.12 relatif au mail du 04.12 signalé sans réponse. Lu et pris note des deux mails, la CRA ne donnera pas une suite favorable à leur demande.

ROUSSET FC. : Mail en date du 06.12 relatif à l'envoi d'un courrier pour la demande de récusation d'un Arbitre. Lu et pris note, la CRA ne donnera pas une suite favorable à leur demande.

MONTEUX F.C. FEMININ : Mail en date du 10.12 relatif à la demande de récusation d'un Arbitre. Lu et pris note des deux mails, la CRA ne donnera pas une suite favorable à leur demande.

### **DES ARBITRES :**

#### **Courrier :**

- ESSAHRAOUI Kamal : mail en date du 06.12 relatif à la demande de renseignements dans le cadre d'une candidature au niveau Ligue en tant qu'Arbitre Assistant. Lu et pris note, la CRA informera par mail, l'Arbitre sur la possibilité qui est la sienne de poser sa candidature au titre d'Arbitre de Ligue à sa CDA dans la spécificité d'Assistant. Le dossier de candidature et les conditions d'examen sont celles qui sont précisées dans le Règlement Intérieur de la CRA Articles 17-18 et 19 et qui s'appliquent quel que soit la particularité du candidat qu'il soit central ou assistant. La CRA informera la CDA concernée par cette demande.
- VARGAS Grégory : mail en date du 08.12 relatif à l'impossibilité pour raisons professionnelles (justificatif joint) de pouvoir honorer la convocation en CRD en date du 09.01.2019. Lu et pris note, information transmise au représentant de la CRA en CRD.
- LEPORATI Loris : mail en date du 12.12 relatif à sa demande sur la possibilité de binôme avec Julien SASSI. Lu et pris note, la CRA lui a confirmé son accord sur le binôme et l'a informé de la parution du suivi de validation des binômes sur le PV 21 de la CRA.

- EPINOUX Alex : mail en date du 07.12 relatif à une correction apportée à la validation de la FMI suite à un mail du club de CARPENTRAS FC. en date du 05.12 reçu à la Ligue sur l'erreur d'enregistrement d'un avertissement au joueur concerné. Lu et pris note par la CRA.
- PANTAZI Adrien : mail en date du 12.12 relatif à l'observation. Lu et pris note, la CRA examinera cette demande lors d'une prochaine réunion.
- ROSSO Llyod : mail en date du 10.12 relatif à l'impossibilité pour raisons professionnelles (justificatif joint) de pouvoir honorer son audition par la CRA en date du 12.12. Lu et pris note, mail de la CRA pour la demande du justificatif de non présentation et pour informer l'Arbitre du report à une date ultérieure de cette audition.
- ABDERRAHMANE Merouane : mail en date du 09.12 relatif à sa demande d'indisponibilité sur les 2 ans pour raisons universitaires et primordiales dans son parcours de formation. Lu et pris note de son investissement tant technique que physique lors des saisons concernées. La CRA l'informe qu'il doit faire une demande d'année sabbatique pour la prochaine saison tel que prévu dans le RI.
- MARTINEZ Dorian : mail en date du 05.12 relatif à l'envoi d'un tweet diffusé sur les réseaux sociaux suite à un match. Lu et pris note par la CRA, après examen des documents avec le représentant de la CRA à la CRD, aucun dossier ne sera ouvert.

### **Indisponibilités médicales :**

- BARHOUMI Bilel : mail en date du 05.12 relatif à l'envoi du certificat médical initial pour un arrêt de pratique de sport pendant 90 jours. Lu et pris note avec mise à jour du fichier des indisponibilités.
- KRID Oualid : mail en date du 09.12 relatif à son indisponibilité saisie sur l'espace MyFFF pour blessure et à la transmission du certificat médical d'arrêt pour 21 jours. Lu et pris note avec mise à jour du fichier des indisponibilités.
- DI GUISTO Laurent : mail en date du 09.12 relatif à son absence aux matchs du 09.12 en raison de son état de santé grippal. Lu et pris note, la CRA le remercie de transmettre le certificat médical au plus tôt.
- LE CORRE Juluan : mails en date du 04.12 relatif à l'envoi du certificat de prolongation jusqu'au 31.01.2019 et en date du 07.12 relatif à la transmission de son certificat médical d'arrêt de travail consécutif à la blessure contractée à la cheville gauche (se rajoute à celle du genou droit de début de saison au genou droit). En conséquence, il ne pourra être présent à la formation de ce jour 07.12. Lu et pris note et transmis au responsable du pôle Formation.
- BENSAID Rédouan : mail en date du 06.12 relatif à son indisponibilité pour blessure à compter du 06.12 et à la transmission du certificat médical concerné. Lu et pris note, transmission de l'information au pôle Désignations pour le 09.12.
- FAREL Dany : mail en date du 05.12 relatif à la transmission de son certificat médical de prolongation jusqu'au 31.12. La saisie des indisponibilités est impossible en cas de désignations enregistrées. Lu et pris note avec mise à jour du fichier des indisponibilités et transmission au pôle Désignations pour changement sur les journées du 09.12 et 16.12.
- CHAZAL Stéphanie : mail en date du 05.12 relatif à l'envoi du bulletin de situation hospitalière suite à son absence aux matchs du 03.12 entraînant une indisponibilité jusqu'au 10.12. Lu et pris note avec mise à jour du fichier des indisponibilités et transmission au pôle Désignations pour changement du 09.12.
- BOGAERT Matthieu : mail en date du 10.12 relatif à l'envoi du certificat médical de prolongation jusqu'au 28.02.2019. Lu et pris note avec mise à jour du fichier des indisponibilités

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure un prompt rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

### **Indisponibilité autres**

- SAADI Fouzi : mail en date du 09.12 relatif à l'envoi de son indisponibilité confirmée sur MyFFF. Lu et pris note, la CRA informe l'Arbitre qu'il n'est pas nécessaire de confirmer cette indisponibilité enregistrée sur l'espace myFFF.
- AMSILI Benjamin : mail en date du 05.12 relatif au fait qu'il ne sera plus disponible le samedi après-midi pour arbitrer pour des raisons professionnelles. Lu et pris note avec mise à jour du fichier des indisponibilités.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

### **CONVOCATION AU STAGE HIVERNAL DES ARBITRES FEMININES LE SAMEDI 15.12 A 08H30 AU CREPS DE ST-RAPHAEL**

La CRA rappelle que le samedi 15.12 se déroule le stage hivernal des Arbitres de Ligue Féminines.

#### Liste des Arbitres convoqués :

PERCEPUSSE Maeva – DAAS Camille – GIURAN Bianca – BOURREQUAT Marjorie –MARIANZUCK Sabrina – PEREZ Marina.

DENEUVE Gaëtan, candidat Arbitre de Ligue ex-joueur, se joint à ce rassemblement dans le cadre de sa formation théorique.

### **ENVOIS DE MAILS DES PROTOCOLES COMMUNICATION ARBITRES ET OBSERVATEURS**

La CRA a envoyé par mail l'envoi à tous les Arbitres de Ligue et à tous les Observateurs les protocoles de communication respectifs avec la CRA applicables pour tout échange avec la CRA mais aussi pour informer les officiels de leur mise à disposition des documents sur le site de MyFFF rubrique « DOCUMENTS » ligne Ligue MEDITERRANEE.

### **ANNUAIRE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019**

La CRA rappelle à tous les Arbitres, qu'avec l'envoi du fichier par mail restituant la liste complète des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019, était formulée sa demande expresse à chacun des Arbitres de bien vouloir vérifier leurs données personnelles et de signaler par mail en retour toute anomalie éventuelle.

\*\*\*\*\*

## DECISIONS CRA

### **DECISION 33 – 12.12.2018 Rattrapage des Tests physiques pour la saison 2018/2019**

La CRA avec l'appui logistique du CTRA Maxime APRUZZESE, a convoqué au CREPS D'AIX, ce jour 12.12 à 17h00, Julien DONADIO Jeune Arbitre de Ligue afin qu'il puisse se mettre en règle avec les tests physiques en application de l'Article 22 Alinéa 3 du RI de la CRA et avant toute désignation en tant que JAL.

Ayant eu connaissance de la réussite de ces tests, la CRA confirme la réussite de ces tests physiques obligatoires de début de saison par Julien DONADIO avec pour conséquence, une reprise des désignations en catégorie JAL.

Transmis au pôle Désignations pour mise en application immédiate.

### **DECISION 34 – 12.12.2018 – Demande pour une nouvelle Validation de binômes sur la saison 2018/2019.**

La CRA ayant reçu par mail, une demande de Jordan GONCALVES en vue de pouvoir arbitrer en binôme avec son frère Andy GONCALVES.

La CRA, en application de l'Article 46 du Règlement Intérieur de la CRA traitant de ce dispositif, ne peut donner une suite favorable à cette demande du fait de leur activité arbitrale identique en tant que central.

\*\*\*\*\*

## AUDITIONS CRA

### Goncalves Jordan

La CRA, suite à sa décision 24 en date du 23.11.2018 de convoquer l'Arbitre susnommé et à l'envoi par mail de cette convocation en date du 01.12, a reçu ce jour Jordan GONCALVES dans le cadre d'une demande d'explications pour les doubles désignations.

En présence des membres de CRA, Denis SOTO Président Délégué et Noël RIFFAUD Secrétaire, Jordan GONCALVES a pu s'exprimer sur les demandes envoyées par mail à la CRA en date du 16.11.

Les échanges sur les points abordés ont permis de préciser à l'Arbitre, l'application des différentes dispositions prises pour les déplacements des Arbitres lors de désignations le dimanche avec un match de jeunes le matin et un match seniors l'après-midi.

Cela a fait l'objet de la décision 12 de la CRA parue sur le PV 15 de la réunion CRA du 05.10, un rappel sur son application effective sera fait lors de la première réunion de 2019.

La CRA remercie Jordan GONCALVES de s'être déplacé ayant permis ainsi d'aborder ces divers points.

\*\*\*\*\*

## POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 12.12.2018

TABLEAU DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 MISE A JOUR 12/12/2018					
DATE SAIS	NOM	PRENOM	DEBUT INDISPI	FIN INDISPO	MOTIF
11/12/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	19/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
08/10/2018	AIT OUZDI	RACHID	23/11/2018	31/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
22/11/2018	AMO	ADRIEN	22/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/11/2018	AMO	ALAIN	22/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
22/11/2018	AMZALLAG	SIMON	17/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
03/12/2018	BARHOUMI	BILEL	03/12/2018	22/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
11/12/2018	BEN NACEUR	RIADH	05/01/2019	07/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
06/12/2018	BENSAID	REDOUAN	06/12/2018	21/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	19/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	06/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/10/2018	BLIN	LORIS	19/12/2018	05/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/10/2018	BLIN	LORIS	26/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
13/10/2018	BLIN	LORIS	18/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	BOUCHAALA	KADOUR	29/12/2018	11/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	05/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
11/12/2018	BOUZALMAT	ABDELKARIM	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/12/2018	BUTTEGEG	THIERRY	05/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
29/11/2018	CAMPO	JULIEN	15/12/2018	24/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
17/11/2018	<b>CHAKROUNI</b>	KHALID	18/11/2018	24/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
14/12/2018	CHAZAL	STEPHANIE	14/12/2018	06/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
26/11/2018	DEBRAY	ALEXANDRE	22/12/2018	07/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
29/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
30/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	19/01/2019	19/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
30/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	27/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
23/11/2018	DJIANE	JULLIEN	21/12/2018	21/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
08/12/2018	DJIANE	JULLIEN	04/01/2019	04/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI
08/12/2018	DJIANE	JULLIEN	11/01/2019	11/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI
08/12/2018	DJIANE	JULLIEN	25/01/2019	25/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI
26/11/2018	REVERBERI	LUCAS	16/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
05/12/2018	FAREL	DANY	05/12/2018	31/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
09/11/2018	GASMI	CYRIL	09/11/2018	14/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/12/2018	GONCALVES	JORDAN	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/12/2018	GONCALVES	ANDY	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/12/2018	GRUT	ANTOINE	28/12/2018	14/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
20/11/2018	JURADO	ALEXANDRE	22/12/2018	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	KRID	Oualid	10/12/2018	01/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
06/12/2018	LABIDI	OUSSEMA	06/12/2018	15/01/2019	RAISON MEDICALE
04/12/2018	LE CORRE	JULUAN	05/12/2018	31/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/08/2018	LE TENNIER	SAMUEL	21/12/2018	04/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
13/12/2018	LEPORATI	LORIS	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	LUNGERI	LOUIS	10/12/2018	07/01/2019	RAISON MEDICALE
07/11/2018	<b>MARESNI</b>	NABIL	07/11/2018	31/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
12/12/2018	MAZOUNI	MADJID	12/12/2018	08/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
08/12/2018	MEBAREK	MOHAMED	05/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
12/12/2018	MERZOUG	ABDELKARIM	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE ALTER
12/10/2018	<b>MILLET</b>	VALENTIN	16/10/2018	31/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	25/01/2019	28/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	13/01/2019	18/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
14/12/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	04/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
15/11/2018	RIFFAUD	NOEL	21/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/11/2018	ROMERO	ANTONIO	10/01/2019	14/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/12/2018	SAADI	FOUZI	03/01/2019	12/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/11/2018	SASSI	JULIEN	24/12/2018	15/01/2019	RAISON FAMILIALE MATERNITE
07/12/2018	SASSI	JULIEN	24/12/2018	18/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
14/12/2018	SPADAFORA	CHRISTOPHER	29/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
30/11/2018	STRAMACCIONI	CLAUDE	21/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	<b>YOUSSEF</b>	WALID	19/11/2018	19/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU

\*\*\*\*\*

## **RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019**

Le stage Hivernal des Arbitres de Ligue FEMININES se déroulera le 15.12 au CREPS à SAINT-RAPHAEL et des Assistants le 05.01.2019

Dates des prochaines réunions de CRA : 18.12

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 18h00 et prononce la fin de séance à 21h00.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion le  
Mardi 18 Décembre (Bureau Exécutif)**

\*\*\*\*\*

**Président  
Denis SOTO**

**Secrétaire  
Noël RIFFAUD**